

Nécrologie

Journal de Liège

Le monde du Palais vient de perdre un de ses membres les plus distingués et les plus estimés en la personne de M. Georges UBAGHS, vice-président du tribunal de première instance.

Le défunt, qu'une grave maladie tenait éloigné du Palais depuis plusieurs mois déjà, était un homme charmant qui ne comptait en notre ville que des amis. C'était un homme affable, bienveillant, de relations on ne peut plus agréables. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle causé dans le monde de la magistrature et du barreau une pénible impression.

M. Ubaghs était un excellent magistrat ; très versé dans les sciences juridiques et dans les questions de droit, il avait fait ses études à l'Université de Liège et prêta serment en qualité d'avocat en 1872.

Nommé avoué près le tribunal de Verviers, il exerça ces fonctions jusqu'en 1882 époque à laquelle il fut nommé greffier du tribunal de commerce.

En 1902, M. Ubaghs revint à Liège où l'appelaient ses nouvelles fonctions de juge au tribunal civil. En 1908, il fut nommé vice-président de ce tribunal.

M. Ubaghs, qui meurt entouré du respect et de l'estime de tous ceux qui l'ont connu, n'était âgé que de 64 ans.

Gazette de Liège
Nécrologie

— La magistrature liégeoise vient d'être frappée d'un deuil oruel : M. Georges UBAGHS, vice-président du Tribunal de 1^{re} instance, est mort le 3 avril dernier, dans la 64^e année de son âge.

Magistrat éclairé, au jugement sûr et rapide, il jouissait, à juste titre, de la considération de ses confrères et des membres du barreau.

L'affabilité de son caractère, son infinie bienveillance, son esprit de dévouement, et, par dessus tout l'extrême générosité de son cœur, lui attirèrent, tant au Palais que dans le monde, la sympathie de tous.

Enthousiaste et sensible, d'une scrupuleuse droiture et d'une charité vraie, M. Ubaghs possédait les qualités qui font d'un homme un bon chrétien. Epoux et père modèles, il a vécu sa vie privée uniquement pour les siens, comme il vivait sa vie publique uniquement pour le Palais.

Il s'est éteint, après une longue et pénible maladie, dans les bras de son Dieu.

Puisse sa mort édifiante apporter à sa famille éplorée le puissant réconfort des espérances éternelles ! Puisse le Divin-Maitre avoir déjà accordé à ce juste la pleine béatitude, la Lumière et la Vie.

LA MORT DE M. UBAGHS

Le tribunal a rendu, ce matin, un solennel hommage à la mémoire du très regretté M. Georges Ubaghs, un de ses vice-présidents, dont nous avons annoncé la mort.

C'est à l'ouverture de l'audience de la seconde chambre qu'a eu lieu cette cérémonie.

M. le président Delgeur était venu présider. Il était entouré de MM. les vice-présidents Houyet et Misson, ainsi que de tous les juges composant le tribunal.

Dans la salle, M. le procureur du Roi Huyttens de Terbecq.

Voici les paroles prononcées par M. le président Delgeur, en ouvrant l'audience :

Le Tribunal vient, dans ces derniers jours, d'être péniblement éprouvé par la mort de l'un de ses membres les plus sympathiques, M. le vice-président Ubaghs.

Le défunt, dont la modestie était connue, a voulu donner à ses funérailles un caractère essentiellement privé, mais je ne crois pas porter atteinte à ses dernières volontés en lui exprimant, de ce siège, au nom du Tribunal entier, les regrets que nous inspire sa disparition et en donnant à sa famille un témoignage public de la haute estime que nous avions pour lui.

Après une longue période d'années passées au Tribunal de Commerce de Verviers, il arrive parmi nous en qualité de juge ; sa nomination fut accueillie avec une satisfaction générale.

On connaît son intelligence, ses mérites, ses capacités qu'il sut faire valoir pendant toute sa carrière judiciaire ; on connaît également sa bonté, sa cordialité.

Aussi, lorsqu'il fut appelé aux fonctions de vice-président, ce choix fut hautement approuvé par ses collègues, comme le fut aussi sa promotion récente au grade d'officier de l'Ordre de Léopold.

Jusque dans ses derniers moments, alors qu'il était déjà dans le délire, voisin de la mort, c'était vers le Tribunal que se dirigeaient toutes ses pensées.

C'est vous dire combien il aimait les fonctions dont il était revêtu et l'on peut affirmer que ses souffrances physiques, qui furent si longues et si cruelles, ont encore été accentuées par la douleur morale qu'il éprouvait de ne plus pouvoir être à la tâche qui lui incombait.

Nous tous, et vous également, Messieurs, nous avons pu l'apprécier à sa juste valeur ; aussi, laissera-t-il parmi nous un vide immense et son souvenir restera vivant parmi tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Qu'il me soit permis d'exprimer également à sa veuve et à son fils, qu'il entourait d'une si grande affection, la part que nous prenons au douloureux événement qui les frappe dans leurs affections les plus chères.

Que l'estime et la considération dont le défunt jouissait parmi ses collègues puissent, dans ces tristes moments, atténuer leur douleur !

Nous pleurons avec eux le bon, l'excellent, le brave ami disparu, hélas, trop tôt !

M. le substitut Beltjens s'est associé, au nom du Parquet, à l'hommage rendu à la mémoire de M. Ubaghs. Il a rappelé sa grande intégrité, sa bonté, son bon sens, son désir de voir solutionner amiablement les affaires lui soumises, et ses efforts, souvent couronnés de succès, pour parvenir à ce résultat.

Me Lecocq, bâtonnier de l'Ordre, a dit avec quel sentiment de tristesse le Barreau a appris la mort de M. Ubaghs. Il en appréciait hautement son impartialité, son dévouement à ses fonctions, la rectitude de son jugement. Et à ces qualités il joignait une bienveillance et une aménité qui lui avaient valu les sympathies générales. Le Barreau partage le deuil du tribunal et avec respect salue la mémoire regrettée de ce distingué magistrat.

Enfin, Me Jacob, au nom du corps des avoués, a prononcé quelques paroles d'éloges et de regret à la mémoire de M. le vice-président Ubaghs.